



La Tuilière
24350 TOCANE SAINT APRE

CONVENTION DE MECENAT

Entre :

L'Association ISABELLE FM sise à La Tuilière, 24350 Tocane Saint Apre
(ci-après dénommée "l'Association"),

Et :

L'Entreprise
(ci-après dénommée "l'Entreprise"),

Il est convenu et décidé ce qui suit :

La présente convention a pour objet de définir les conditions du soutien à l'Association pour le projet suivant :

Exemple : *Remplacement du pylône support d'antennes du site d'émissions de la radio.*

L'Entreprise mécène s'engage à réaliser au profit de l'Association la prestation suivante :

Exemple : *Enlèvement des éléments du pylône à remplacer et montage du nouveau pylône sur le site d'émission de la radio.*

Valeur de la prestation réalisée par l'Entreprise : **Exemple** : 3500 €.

L'Association s'engage à remettre à l'Entreprise un "Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général".

La présente convention est établie en vertu des dispositions de l'article 238 bis du C.G.I..

A Tocane Saint Apre, le : .

**Pour l'Association
Son représentant**

**Pour l'Entreprise,
Son représentant :**